

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Josée Désy

<https://www.cadre21.org/membres/8293e61376c61df2824cba3c>

Date d'obtention : 2021-03-07 13:46:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important de suivre les étapes bien comme il faut et de se référer au protocole SEXTO. Tout d'abord, l'intervenant doit communiquer avec l'auteur du signalement et à la victime. Il doit les rassurer et les soutenir durant tout le processus. Ensuite, L'intervenant évalue l'incident en posant des questions à l'auteur du signalement. Il est important de ne pas juger la situation ni les informations reçus. L'intervenant remplit la grille d'évaluation pour déterminer l'ampleur, la nature, les intentions et l'étendue de la situation. Ensuite, L'intervenant rencontre la victime afin de vérifier les informations et de remplir une grille d'évaluation avec celle-ci. Il faut aussi parler aux autres jeunes impliqués s'il y en a. Avant la quatrième étape, dans le cas où l'intervenant croit qu'il y aurait des activités malveillantes et de nature criminelles, il doit contacter le service de police pour les informer de la situation et ne pas remplir la grille d'évaluation. Dans ce cas, l'intervenant rencontre l'instigateur afin de lui communiquer ce qui se passera ensuite et l'intervenant doit confisquer le téléphone pour ensuite le donner au service de police. Avec les renseignements recueillis dans les étapes de 1 à 4, l'intervenant sera mieux outillé à savoir si c'est un cas à intention impulsive ou à intention malveillante. Dans le cas où ce serait un cas avec intention impulsive, il y aura des étapes différentes à suivre afin de bien compléter le protocole SEXTO.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens des trois mises en situation présentées, c'est que peu importe le niveau de la situation, l'intervenant doit toujours compléter la grille d'évaluation afin d'avoir le plus d'éléments possible pour figurer si la situation est avec intention impulsive ou avec intention malveillante. De plus, il est important de confisquer TOUT éléments de preuves qui prouverait qu'il y a de la pornographie juvénile et de les remettre à la police. Ce que je retiens aussi, c'est qu'il peut y exister plusieurs situations différentes et qu'aucun élèves, enfants, adolescents, ou même adultes, n'est à l'abris de vivre une situation de sextage. Il est de notre devoir de sensibiliser les gens de notre entourage au risque que c'est d'envoyer des photos de nous-même à d'autre personne.

Tout au long de l'évaluation, il est important d'encourager la victime à adopter une attitude positive envers elle-même, d'encourager la victime à faire la distinction entre une erreur de jugement et la personne qu'elle est, de faire valoir l'importance de s'entourer de bonnes personnes, mais surtout il est important de ne pas se limiter à la collecte d'information, il est considérable de vérifier si la jeune victime est à risque et de voir quelles serait les meilleures façons de la soutenir. Au-delà de tout ça, ce que je retiens de ces trois mises en situations, c'est qu'il est important de faire cette évaluation dans le respect et la confidentialité.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto, pour moi ce serait dans le cas où la victime me mentionnerait qu'elle ne veut ABSOLUMENT PAS que je parle de la situation avec personne. Ce serait délicat dans le sens où je ne voudrais pas briser notre lien que nous avons bâti. Ce serait délicat, car je ne voudrais pas que la victime s'empêche de venir se confier à moi pour d'autres situations futures. Un lien est si difficile à bâtir avec certain élève, mais si facile à détruire si nous faisons un faux pas. Cependant, c'est évident que dans une situation de Sextage, je ferais mon travail au complet et je suivrais toutes les étapes d'évaluation. Je n'hésiterais pas de compléter le tout avec confidentialité et respect, si c'est pour protéger la victime. Ce que je ferais dans le cas où elle croit que j'ai brisé ma promesse de ne pas en parler, je lui expliquerais que pour son bien il était de mon devoir d'aller discuter avec tous les gens qui pourrait aider à l'évaluation de la situation. Pour moi, le plus important est de protéger la victime et sa vie privée en faisant le tout dans le respect, l'absence de jugement et la confidentialité. Je n'hésiterais pas à utiliser la trousse d'évaluation pour me permettre de bien faire toutes les étapes et dans le bon ordre.